



# MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Hôtel de Ville • Grand-Rue 31  
Case postale 128 • 1347 Le Sentier  
021 845 17 21 • municipalite@chenit.ch

Le Sentier, le 20 mars 2024

La Municipalité du Chenit  
à son Conseil Communal

## REPONSE INTERPELLATION

---

### Nicolas GUIGNARD - Limites de nos ressources naturelles

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

M. le Conseiller communal Nicolas GUIGNARD a déposé, lors de la séance du 3 octobre 2023, une interpellation portant sur les « limites de nos ressources naturelles ». A cette occasion, il posait trois questions, à la suite de la mise en consultation publique du 20 mai au 19 juin 2023 du Plan Directeur Régional des Zones d'Activité (PDRZA). L'interpellant précise néanmoins dans son texte qu'il n'avait pas pour intention de lancer le débat sur cette démarche, mais soumet à la Municipalité des questions fondamentales, voire philosophiques, portant sur la vision à long terme de l'évolution de notre région. La Municipalité, comme prévu dans la procédure et en accord avec le Président du Conseil communal ainsi que l'interpellant, répond ce jour à ces questions.

#### **1. Lorsqu'elle dessine le futur de notre commune, la Municipalité est-elle consciente que nos ressources (notamment sol, eau, énergie, capacité des routes) sont limitées ?**

La Municipalité est, lorsqu'elle dessine le futur de notre commune, pleinement consciente que les ressources sont limitées.

## **2. Si oui, de quelle manière tient-elle compte de ces limites dans ses plans de développement à long terme et à très long terme ?**

Sans développer exhaustivement le PDRZA, il est important de tout d'abord préciser que ce plan permet justement de cadrer les développements futurs. Sans ce plan, c'est en effet la loi du marché qui dicterait le développement.

Avec le PDRZA, mais également le PACOM, le sol est clairement affecté obligeant ainsi à d'abord densifier les zones existantes avant d'en développer de nouvelles. Il y a donc là déjà deux cadres clairs dont la Municipalité a été pro-active pour les mettre sur pied. Il s'agit en fait du premier PDRZA à l'échelon cantonal puisque la Vallée a été choisie comme région pilote. Ensuite, toujours au niveau du sol, il faut rappeler que notre commune se trouve préservée par une multitude de zones réservées et protégées. Entre l'ISOS, les marais (PAC 293), l'IFP et toutes les autres parcelles hors zone à bâtir, ce sont plus de 96% de la surface communale qui ne seront jamais touchés, hors projet particulier qui ferait office d'une pesée d'intérêt conséquente (on pense notamment à EolJoux). La Municipalité met un point d'honneur à respecter ces zones pour éviter de les dégrader.

Concernant l'eau, ValRégieEaux a effectué un travail colossal pour réparer des fuites souvent inconnues tout en exigeant la mise en place de compteurs d'eau partout afin de rendre responsables les utilisateurs de leur consommation. De plus, elle a communiqué sur différentes possibilités d'économie d'eau, notamment pour les fontaines. Si l'on compare 2022 et 2023, ce sont plus de 100'000 m<sup>3</sup> qui ont été économisés en une année, ceci malgré l'augmentation aussi bien de la population que des places de travail, en plus des nombreux chantiers en cours. Sur ce dernier point, les gros chantiers sont invités à limiter au maximum l'utilisation de l'eau, voire à faire recours à l'eau du lac pour limiter l'utilisation de l'eau potable. Pour conclure ce point, dans le cadre du plan directeur de distribution de l'eau, une étude est en cours pour assurer sur le long terme l'approvisionnement en eau, dont une variante est le pompage de l'eau du Lac de Joux.

Au niveau de l'Énergie, la Commune du Chenit est membre depuis 1997 de l'Association Cité de l'Énergie. Elle a initié durant cette législature le processus de labellisation dont le résultat sera communiqué sous peu. Elle a à cet effet mis sur pied un catalogue ambitieux des mesures que couvre ce label (économies d'énergies, ressources, mobilités, etc.), aligné avec la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, le plan climat vaudois ainsi que la Société à 2'000 watts, qui sera suivi et contrôlé chaque année et réaudit tous les quatre ans. Relevons que la systématisation du chauffage à distance (CAD) ou encore les nombreux projets photovoltaïques ainsi que la persévérance dans le projet EolJoux démontre la volonté de rendre la région autonome en production d'énergie et ce en limitant au maximum les énergies fossiles par le recours aux énergies renouvelables. Cela a été salué dans le processus de labellisation.

Pour terminer, la Municipalité est totalement consciente de la limite de capacité des routes. C'est pour cette raison qu'elle a effectué une étude de mobilité régionale (2020-2022) pour accompagner le développement touristique, économique et démographique. Les mesures sont en cours de mise en œuvre. Dans la foulée, elle va démarrer sous peu une étude régionale sur la mobilité douce ainsi que la modération de trafic pour permettre aux différents modes de transport de cohabiter de manière cohérente et sécurisée, encourageant ainsi la population au report modal. Les résultats seront connus d'ici la fin de l'année et il s'agira ensuite de l'ancrer comme plan directeur cadrant tous les futurs travaux routiers communaux. De plus, la Municipalité multiplie les démarches pour développer l'offre en transports publics sur l'ensemble du réseau combier, voire au-delà de nos frontières, ce pour optimiser (cohabitation des différents modes de transport) l'utilisation des routes. La mise en place progressive de l'ensemble des mesures du plan de mobilité démontre, s'il le fallait, cette volonté.

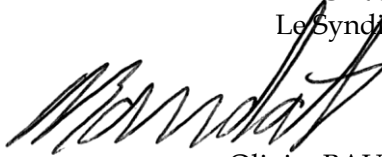
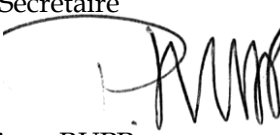
### **3. Plus généralement, comment la Municipalité prévoit-elle de fixer les limites de ce que notre Vallée, notre nature, nos infrastructures et nos habitants peuvent supporter ?**


Comme déjà évoqué, le PDRZA ainsi que le PACOM, en plus des multiples couches de protection de la nature et du patrimoine, donnent déjà des limites claires. Le label Cité de l'Énergie ne restera pas qu'un label, mais se matérialisera avec des actions très concrètes d'année en année. Dans tout projet, les aspects énergétiques, de mobilité ainsi que de bien être de la population sont au cœur des réflexions. Le récent préavis sur la demande de crédit d'étude de l'école du futur en est un excellent exemple, ce projet visant à être exemplaire en terme de construction, se coordonnant avec d'autres acteurs (l'ETVJ et le Pôle Santé dans ce cas) en vue de synergies manifestent, limitant massivement les transports des élèves sur un site idéalement placé niveau train, évaluant la requalification de la route cantonale avec un projet global de mobilité, développant les prestations à la population, dont les UAPE, prônant l'intergénérationnel ainsi que l'activité physique de toutes et tous, et bien d'autres aspects.

En conclusion, la Municipalité souhaite rassurer aussi bien M. le Conseiller communal Nicolas GUIGNARD que l'ensemble du Conseil communal ainsi que la population qu'elle est consciente des enjeux climatiques et de limitation des ressources en faisant tout ce qui est en son pouvoir. Tous les projets initiés dans cette législature ainsi que les suivants prennent en compte le fait que nos ressources sont limitées et que nous avons toutes et tous une responsabilité en la matière.

A l'horizon de développement 15-20 ans (2035/2040), notre Vallée est en mesure d'absorber les développements prévus en maîtrisant les impacts identifiés dans les différents documents directeurs de planification cités précédemment. La mise en œuvre des mesures d'accompagnement associées sera de la responsabilité de tout un chacun que ce soit dans les milieux politiques, économiques ou sociétaux. Ces mêmes réflexions seront au centre des préoccupations de nos successeurs, de vos successeurs et des générations futures pour le développement de la seconde moitié du 21<sup>e</sup> siècle.

Réponse lue en séance du Conseil communal du 25 mars 2024.

Le Syndic  Le Secrétaire   
Olivier BAUDAT Philippe RUPP



The seal of the Municipality of Chenit is circular. It features a central shield with a crown on top. The shield is divided into four quadrants, with the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' written across it. The shield is flanked by two figures holding a banner. The outer ring of the seal contains the text 'CANTON DE CHENIT' at the top and 'MUNICIPALITE DU CHENIT' at the bottom.

Séance du Conseil communal du 25 mars 2024